

Centres de santé Ouverture des négociations de l'avenant 4 à l'accord national



3 février 2021

Sommaire

- 1. Contexte, cadre juridique des négociations, orientations, calendrier**
- 2. Etat des lieux des centres de santé adhérents à l'accord national et bilan des rémunérations**
- 3. Pistes de travail sur les évolutions de l'Accord national**

Contexte, cadre juridique des négociations, orientations, calendrier

L'Accord national des centres de santé – contexte

Rappel :

2015

- Signature de l'accord national
- par les 10 organisations représentatives des centres de santé
- Approuvé au JO le 30/09

2017

- Avenant 1 – signé le 23 mai
- FPMT; ROSP rénové; contrats démo CAI/COSCO/CST; révision de la rémunération forfaitaire (« fonction de coordination », « mission de santé publique », « SI », calcul de l'avance ...); ...

2019

- Avenant 2 – signé le 5 mars
- Évolution ROSP MT; nouvel indicateur pour les CDS polyvalents/médicaux « recours à la télémédecine », « CST »; fin du CASD ; EBD 3 ans

2020

- Avenant 3 – signé le 4 février
- Assistants médicaux; évolution des indicateurs de la rémunération forfaitaire (nouveaux indicateurs CSI, « médiateur en santé », révision « SI » pour les CDS dentaires et CSI, révision « démarche qualité », nouveaux indicateurs , ...); transposition des contrats types démo CSI et CDS dentaires, revalorisation CAI, ; forfait requérant; forfait orthoptiste; ...
- Reconduction tacite de l'accord national

Le contexte général et les enjeux de la négociation

- Ces négociations 2021 visent à adapter notre système de santé dans un contexte particulier et inédit :
- dans une période de crise sanitaire, au cours de laquelle les pouvoirs publics ont dû procéder à de nombreux aménagements législatifs et réglementaires, mais aussi organisationnels,
 - dans le prolongement des réformes « ma santé 2022 », et du Ségur de la santé qui a permis en juillet 2020 de dégager plusieurs axes de travail afin de poursuivre la modernisation de notre système de santé.

L'objectif de ces négociations est ainsi **de tirer collectivement les enseignements de cette crise pandémique**, en procédant à des aménagements structurants, via les différentes conventions nationales pluri et mono professionnelles, afin d'adapter et assouplir notre système de santé pour mieux prendre en compte les besoins des professionnels de santé et des assurés.

Les lignes directrices et les orientations du Conseil de l'UNCAM

❑ Les lignes directrices :

- **Ouvrir des négociations avec l'ensemble des représentants des professionnels de santé** pour renforcer la structure territoriale des soins, la coordination interprofessionnelle et le développement de l'exercice coordonné.
- **avec les représentants des médecins**, pour prévoir notamment les modalités de financement de la régulation et de l'effectuation de la réponse aux demandes de soins non programmés, le développement de la télésanté, de l'amélioration du suivi et de la prise en charge des patients âgés à domicile le renforcement de l'accès aux médecins de second recours
- **avec l'ensemble des professions médicales et paramédicales pour tirer les enseignements de l'essor de la télésanté et du numérique en santé.**

❑ Le Conseil de l'UNCAM a voté le **10 septembre 2020** les orientations en vue de l'ouverture de négociations mono et pluriprofessionnelles autour des 4 grands axes suivants :

- **l'exercice coordonné,**
- **les soins non programmés,**
- **la télésanté,**
- **le numérique en santé.**

➔ **Orientation n°1 : Développer et renforcer le déploiement de l'exercice coordonné**

État des lieux des centres de santé adhérents à l'accord national

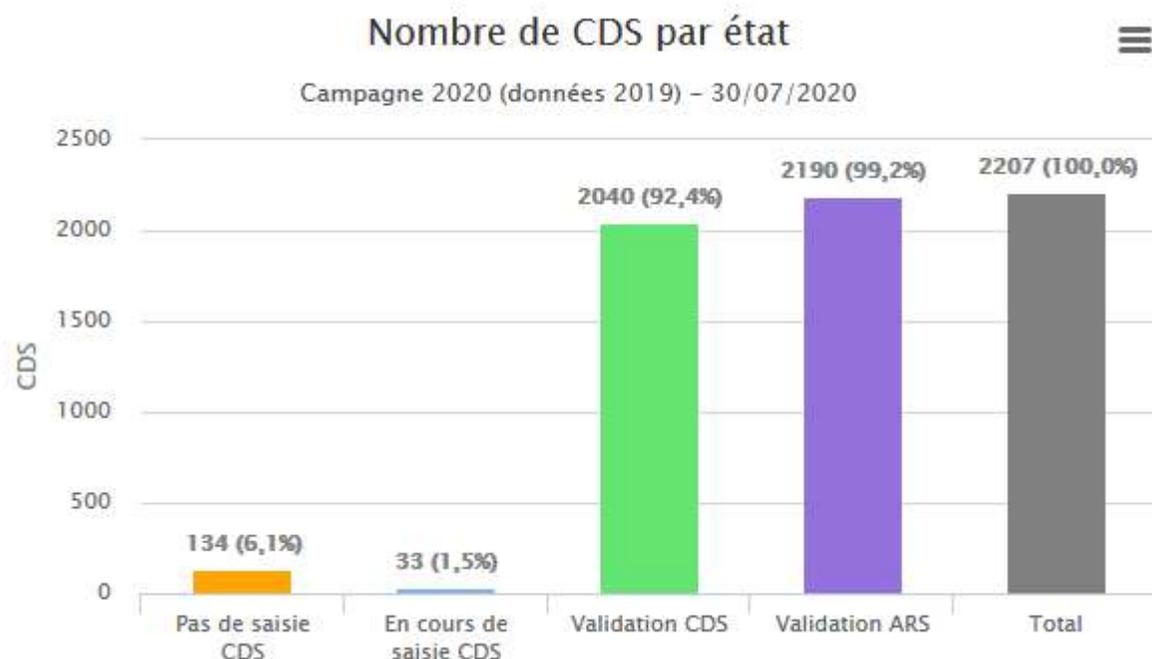
-

Bilan des rémunérations

Rémunération des CDS : bilan de la saisie des données sur la plateforme ATIH

Rappel de l'exercice 2018 : 2 039 centres étaient enregistrés sur la plateforme, 1 923 l'ayant validée soit 94,3%

Au titre de l'exercice de 2019 :



2 207 centres de santé ont été enregistrés dans la plateforme (1 963 centres adhérents à l'accord national)

2 040 centres de santé ont validé leur dossier (92,4%)

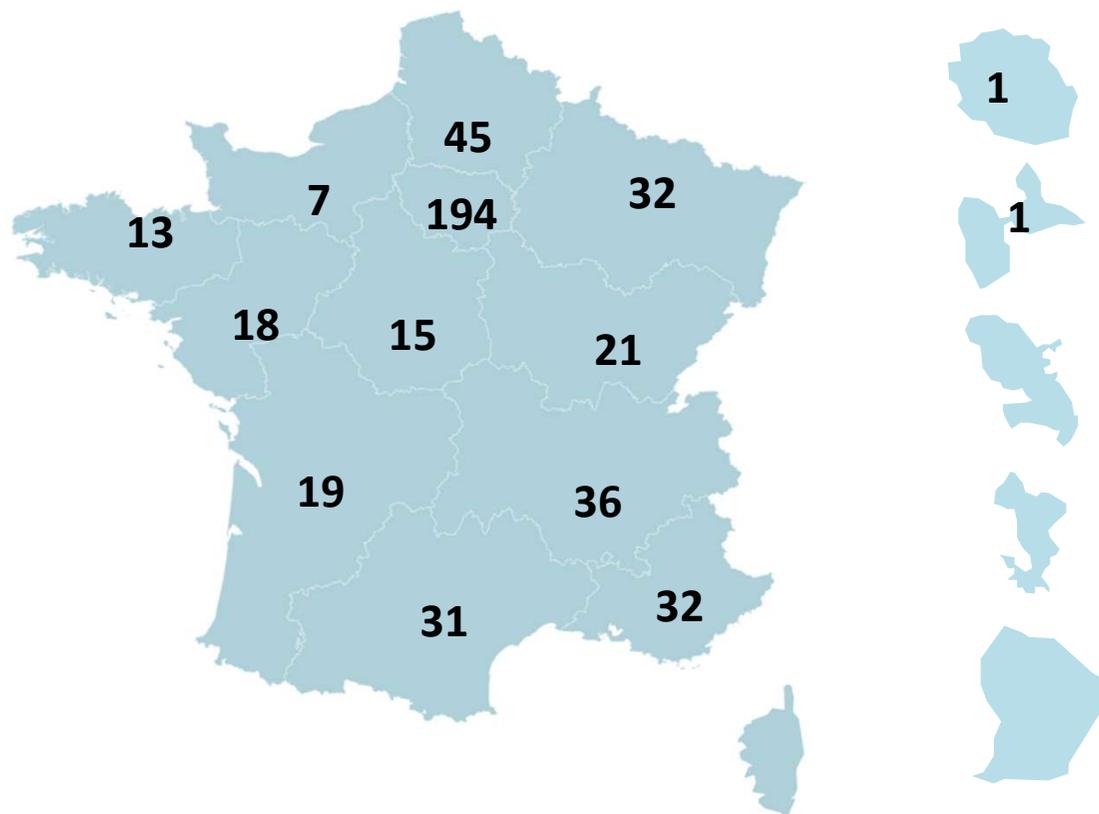
Rémunération des CDS : bilan de la saisie des données sur la plateforme ATIH

- Données de la plateforme ATIH - 2019
 - Sur les 2 040 centres ayant validé leur dossier sur la plateforme, 1 963 centres sont adhérents à l'accord national :

Type de centre	Nombre de centres 2019
Centre de santé dentaire	834
Centre de soins infirmiers	487
Centre de santé médical	159
CDS polyvalent avec auxiliaires médicaux	407
CDS polyvalent sans auxiliaires médicaux	76
Total	1963

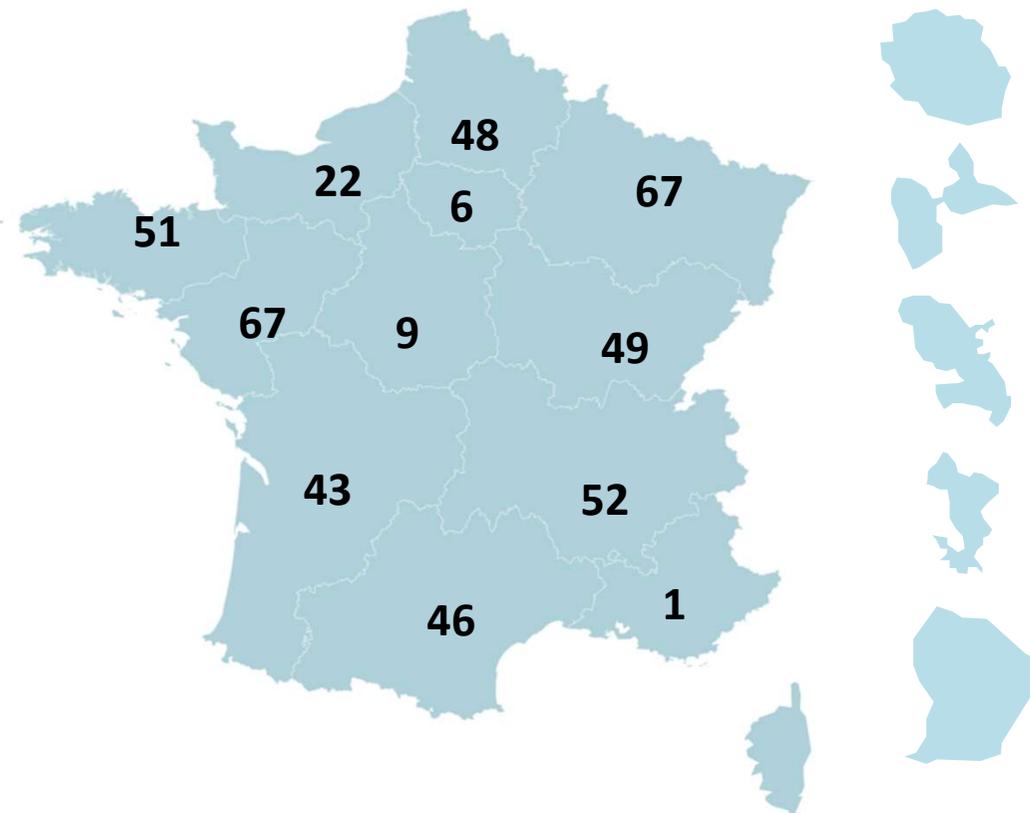
Bilan des CDS – Polyvalents / médicaux

465 CDS polyvalents / médicaux ont été rémunérés au titre de l'exercice 2019



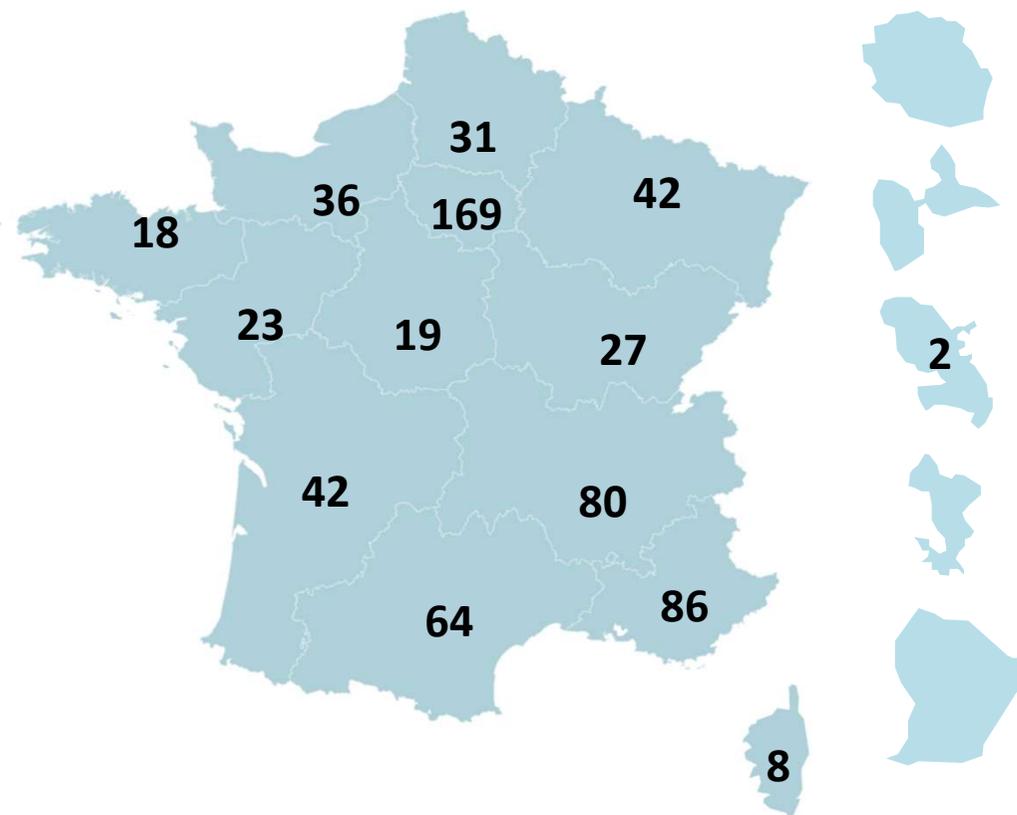
Bilan des CDS – infirmiers

461 CDS infirmiers ont été rémunérés au titre de l'exercice 2019



Bilan des CDS – Dentaires

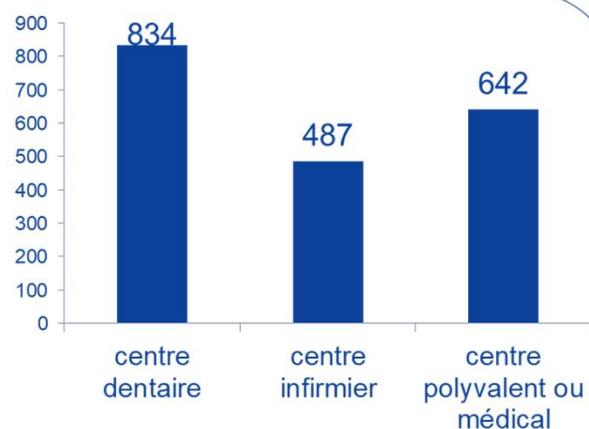
647 CDS dentaires ont été rémunérés au titre de l'exercice 2019



Synthèse globale

2207* centres en France

89% adhérent à l'accord national et sont répartis comme suit :



51,2M€ versés aux centres en 2019 au titre de la rémunération forfaitaire



1,1 M patients MT pris en charge

15,8K ETP de PS salariés, dont **1380 ETP** médecins

Montants moyens versés :

- **15,5K€** pour les centres dentaires
- **24,5K€** pour les centres infirmiers
- **65,5K€** pour les centres polyvalents/médicaux

7

Données Cnam - 2019

*CDS enregistrés dans la plateforme

Rémunération des CDS : Paiement de la rémunération forfaitaire spécifique

▪ Bilan des paiements pour les 1 573 centres de santé rémunérés (au titre de 2019)

Type de centre	Nombre de centres 2019	Montant rémunération 2019	Compensation 2019	Rémunération 2019 majorée	Rémunération totale 2019	Rémunération moyenne 2019
CDS polyvalent avec double forte activité	23	2 603 599 €	-€	2 883 571 €	2 883 571 €	125 373 €
CDS polyvalent avec forte activité dentaire	169	12 426 934 €	219 859 €	13 582 691 €	13 802 550 €	81 672 €
CDS polyvalent avec forte activité infirmière	32	2 396 131 €	-€	2 595 545 €	2 595 545 €	81 111 €
Centre de santé dentaire	647	9 080 379 €	302 973 €	9 682 641 €	9 985 615 €	15 434 €
Centre de santé polyvalent/médical	241	10 244 914 €	32 382 €	11 034 155 €	11 066 537 €	45 919 €
Centre de soins infirmiers	461	10 971 147 €	5 342 €	11 246 999 €	11 252 341 €	24 409 €
Total général	1573	47 723 104 €	560 557 €	51 025 602 €	51 586 159 €	32 795 €

1 573 ont perçu une rémunération pour un montant global de 51,6 M€.

Le nombre moyen d'ETP tous salariés (hors administratifs) est de 9,3.

Les centres infirmiers ont le moins de salariés (6,8 en moyenne).

Les centres polyvalents / médicaux comptent environ 12 ETP.

**regroupements y compris*

Rémunération des CDS : Paiement de la rémunération forfaitaire spécifique

Bilan des paiements pour les 1 573 centres de santé rémunérés :

- Le montant moyen de la rémunération pour les centres de santé polyvalents et médicaux (hors forte activité dentaire et/ou infirmier) a légèrement diminué de 47 600€ en 2018 à 46 000 en 2019.
- Cette évolution est liée à une hausse du nombre de centre de santé, les nouveaux centres de santé ayant une atteinte moindre des objectifs.
- Cette évolution s'explique aussi par une baisse de la compensation* (0 en 2019 contre 1/3 en 2018).
- Le montant moyen de la rémunération pour les centres de santé infirmier est passé de 24 100€ en 2018 à 24 400€ en 2019
- Pour les centres de santé dentaire, le montant moyen de la rémunération diminue en passant de 16 500€ en 2018 à 15 400€ en 2019

* *mécanisme de compensation entre les rémunérations antérieures à l'accord national de 2015 et les nouvelles rémunérations issues de l'accord national de 2015*

Rémunération des CDS : Paiement de la rémunération forfaitaire spécifique

Evolution par axe :

Type de centre	Rémunération accès aux soins 2018	Rémunération accès aux soins 2019	Evolution accès aux soins 2018/2019	Rémunération travail en équipe 2018	Rémunération travail en équipe 2019	Evolution travail en équipe 2018/2019	Rémunération système d'information 2018	Rémunération système d'information 2019	Evolution système d'information 2018/2019	Rémunération bloc complémentaire 2018	Rémunération bloc complémentaire 2019	Evolution bloc complémentaire 2018/2019
Centre de santé dentaire	1,6M€	1,7M€	10%	1,7M€	1,9M€	12%	3,3M€	3,6M€	8%	1,9M€	2,1M€	8%
Centre de santé polyvalent/médical	4,2M€	5,0M€	18%	6,2M€	7,4M€	20%	11,6M€	13,5M€	16%	1,8M€	2,1M€	19%
Centre de soins infirmiers	1,8M€	1,8M€	0%	3,5M€	3,5M€	1%	3,3M€	3,3M€	2%	2,4M€	2,4M€	2%
Total général	7,6M€	8,5M€	12%	11,4M€	12,8M€	13%	18,2M€	20,3M€	12%	6,0M€	6,6M€	9%

➤ **Les données ne tiennent pas compte des éventuelles majorations / proratisations**

➤ **Axe accès aux soins** : +12% en moyenne entre 2018 et 2019

➤ **Axe Travail en équipe** :

- pour les centres de soins infirmiers, la concertation contribue à 21% de l'évolution de cet axe
- pour les centres de santé polyvalents/médicaux, la fonction de coordination contribue à 61% de l'évolution de l'axe travail en équipe et l'indicateur protocoles pluri-professionnels à 14%
- pour les centres de santé dentaire, la fonction de coordination contribue à 42% de l'évolution de cet axe et la concertation professionnelle à 40%

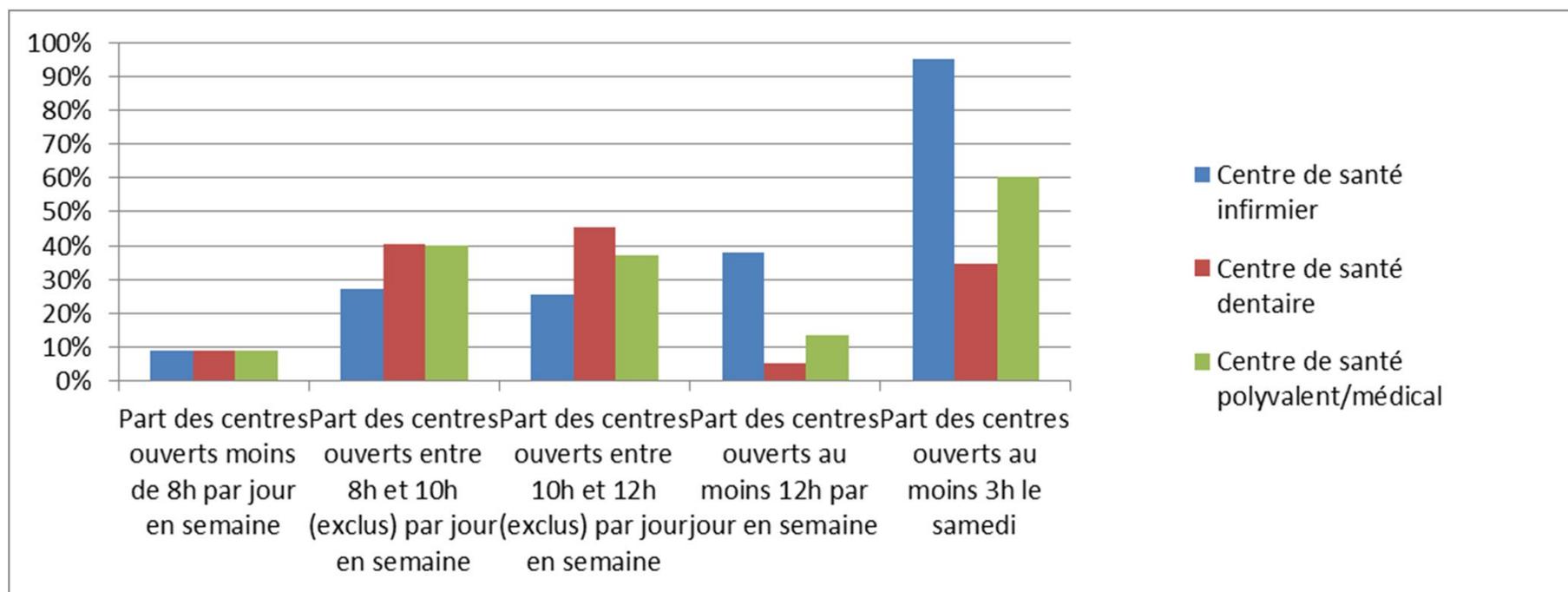
➤ **Axe Système d'information** : 12% de hausse en moyenne

➤ **Bloc complémentaire** : 9% de hausse en moyenne

Rémunération des CDS : Paiement de la rémunération forfaitaire spécifique

Focus : horaires d'ouverture (finess principaux)

- La majorité des centres sont ouverts entre 8h et 12h (exclu) par jour en semaine.



Rémunération des CDS : Paiement de la rémunération forfaitaire spécifique

Focus professionnels de santé :

- De façon logique, la spécialité qui est « le cœur » de l'activité du centre est celle qui est majoritairement représentée
- Les données entre parenthèses sont en date de 2018

Indicateur	Polyvalent / Médical	Dentaire	Infirmier	Tous
Nombre de centres ayant validé les pré-requis	465	647	461	1573
Nombre moyen d'ETP MG	2,7 (2,7)	0,0 (0,0)	0,0 (0,0)	0,8 (0,7)
Nombre moyen d'ETP SPE	1,8 (1,9)	0,1 (0,1)	0,0 (0,0)	0,6 (0,6)
Nombre moyen d'ETP CD	2,0 (1,8)	4,1 (3,9)	0,0 (0,0)	2,3 (2,1)
Nombre moyen d'ETP SF	0,1 (0,1)	0,0 (0,0)	0,0 (0,0)	0,0 (0,0)
Nombre moyen d'ETP infis	1,5 (1,8)	0,0 (0,0)	6,6 (6,7)	2,4 (2,6)
Nombre moyen d'ETP paramed	0,6 (0,6)	0,0 (0,0)	0,0 (0,0)	0,2 (0,2)
Nombre moyen d'ETP autres	3,5 (3,3)	4,7 (4,6)	0,1 (0,1)	3,0 (2,8)
Nombre moyen d'ETP tous salariés	12,3 (12,1)	9,0 (8,6)	6,8 (6,8)	9,3 (9,0)

Rémunération des CDS : Focus sur les missions

Focus missions :

- Les missions le plus souvent réalisées par les CDS polyvalents/médicaux sont :
 - l'amélioration de la couverture vaccinale (26%)
 - l'éducation thérapeutique et l'éducation de la santé (19%)
 - Surpoids et obésité chez l'enfant (17%)

Mission de santé publique	Nombre de missions	Part de la mission sur le total
Amélioration de la couverture vaccinale	267	26%
Education thérapeutique et éducation de la santé	193	19%
Lutte contre la tuberculose	52	5%
Prévention du suicide	37	4%
Prévention périnatale et suivi des femmes en situation de précarité	79	8%
Prévention spécifique des personnes âgées	135	13%
Souffrance psychique et conduites addictives chez les adolescents de 12 à 25 ans	90	9%
Surpoids et obésité chez l'enfant	179	17%
Total	1032	100%

Rémunération des CDS : Paiement de la rémunération forfaitaire spécifique

Focus : Fonction de coordination

- La fonction de coordination est assurée soit par des personnes exerçant au sein du centre de santé (y compris par des professionnels de santé) ayant un temps identifié et dédié à cette fonction, soit par du personnel recruté spécifiquement pour assurer cette fonction.
- La fonction de coordination regroupe notamment les missions suivantes :
 - animation de la coordination interprofessionnelle,
 - coordination des parcours et des dossiers patients,
 - suivi de l'utilisation du système d'information (SI) et organisation du travail de production des données de santé,
 - relation avec les institutions (organisme d'assurance maladie, agence régionale de santé,...) ou collectivités.
- Particularités : non atteinte de cet indicateur pour certain CDS (dérogations pour les nouveaux CDS - 2 critères sur 3 pour prétendre à la rémunération)

Définition centre	Polyvalent / Médical	Dentaire	Infirmier	Tous
Nombre de centres ayant validé les pré-requis	465	647	461	1573
Part de centre ayant validé l'indicateur : Fonction de coordination	99% (97%)	98% (99%)	100% (100%)	99% (99%)

Les données 2018 sont indiquées entre parenthèses

Rémunération des CDS : Paiement de la rémunération forfaitaire spécifique

Focus : Coordination externe

- Les centres de santé polyvalents/médicaux mettent en place une procédure conforme à la réglementation définissant les modalités de transmission des données de santé nécessaires à la prise en charge des patients vers les professionnels de santé extérieurs au centre de santé ainsi que vers les services et établissements sanitaires, en cas d'hospitalisation, et vers les structures et services médico-sociaux.
- Pour les centres de santé infirmiers, l'indicateur revêt 4 critères (répertoire actualisé de l'offre sanitaire et sociale, retour d'information au médecin traitant sur la vaccination antigrippale, ...)
- Pour les centres de santé dentaires, il s'agit de contractualiser avec un EHPAD ou un ETB médico-social afin de proposer des bilans bucco-dentaires.
- L'atteinte est plus importante dans les centres de santé infirmiers

Définition centre	Polyvalent / Médical	Dentaire	Infirmier	Tous
Nombre de centres ayant validé les pré-requis	465	647	461	1573
Part de centre ayant validé l'indicateur : Coordination externe	56% (58%)	10% (10%)	88% (87%)	46% (48%)

Rémunération des CDS : Paiement de la rémunération forfaitaire spécifique

Focus : Formation des jeunes

- Le centre de santé constitue un terrain privilégié de stages de formation pour les professionnels de santé selon des modalités propres à chaque profession. Ils sont organisés à raison :
 - d'au moins deux stages par an pour les centres de santé médicaux ou polyvalents
 - d'au moins un stage par an pour les centres de santé infirmiers ou dentaires.

Définition centre	Polyvalent / Médical	Dentaire	Infirmier	Tous
Nombre de centres ayant validé les pré-requis	465	647	461	1573
Part de centre ayant validé l'indicateur : Formation des jeunes	48% (49%)	5% (4%)	90% (89%)	43% (43%)

*Les données 2018 sont indiquées entre parenthèses
Pour les centres de santé polyvalent/médical, les données sont hors forte
activité infirmière et /ou dentaire*

Rémunération des CDS : Paiement de la rémunération forfaitaire spécifique

Focus : concertation pluriprofessionnelle

- Pour les centres de santé polyvalents/médicaux, une concertation formalisée et régulière sur les dossiers de cas complexes est organisée entre médecins et autres professionnels de santé du centre de santé. Ces revues pluri-professionnelles régulières portent sur des affections pour lesquelles l'amélioration des pratiques est susceptible de permettre des gains de qualité et d'efficacité.
- Les centres de santé infirmiers/dentaires organisent des réunions de coordination entre infirmières/chirurgiens-dentistes sur l'organisation interne des soins ou protocoles de prise en charge/dossiers de patients complexes

Définition centre	Polyvalent / Médical	Dentaire	Infirmier	Tous
Nombre de centres ayant validé les pré-requis	465	647	461	1573
Part de centre ayant validé l'indicateur : Concertation pluriprofessionnelle	58% (61%)	87% (88%)	95% (94%)	81% (82%)

Les données 2018 sont indiquées entre parenthèses

Rémunération des CDS : Paiement de la rémunération forfaitaire spécifique

Focus : Système d'information

- Pour bénéficier de la rémunération prévue pour cet indicateur, les centres de santé polyvalents/médicaux doivent disposer d'un système d'information labellisé de niveau « standard » par l'Agence du Numérique en Santé. Les dossiers des patients doivent être informatisés et partagés, au moyen d'habilitations différenciées, entre les professionnels de santé intervenant dans la prise en charge du patient.
- Les centres de santé dentaires/infirmiers doivent disposer d'un SI permettant notamment la tenue d'un dossier informatisé structuré
- Parmi les centres polyvalents / médicaux, 98% ont un SI de niveau standard et 25% ont un SI de niveau avancé

Définition centre	Polyvalent / Médical	Dentaire	Infirmier	Tous
Nombre de centres ayant validé les pré-requis	465	647	461	1573
Part de centre ayant validé l'indicateur : SI	98% (99%)	98% (100%)	99% (99%)	98% (99%)

Les données 2018 sont indiquées entre parenthèses

Rémunération des CDS : Paiement de la rémunération forfaitaire spécifique

Focus : bloc complémentaire - synthèse

Définition centre	Polyvalent / Médical	Dentaire	Infirmier	Tous
Nombre de centres ayant validé les pré-requis	465	647	461	1573
Part de centre ayant validé l'indicateur : Bloc complémentaire	99% (99%)	97% (99%)	100% (100%)	98% (99%)

Focus : bloc complémentaire => indicateur portant sur la télétransmission

- *Suivi du taux de télétransmission des centres de santé (min : 70%)*

Définition centre	Polyvalent / Médical	Dentaire	Infirmier	Tous
Nombre de centres ayant validé les pré-requis	465	647	461	1573
Part de centre ayant validé l'indicateur : Télétransmission	66% (74%)	70% (79%)	86% (89%)	74% (81%)

Les données 2018 sont indiquées entre parenthèses

Rémunération des CDS : Paiement de la rémunération forfaitaire spécifique

Focus : bloc complémentaire => indicateur « Démarche qualité »

Niveau 1

- Le 1er niveau valorise la désignation d'un coordinateur de la démarche qualité et qui est donc fixe

Définition centre	Polyvalent / Médical	Dentaire	Infirmier	Tous
Nombre de centres ayant validé les pré-requis	465	647	461	1573
Part de centre ayant validé l'indicateur : Démarche qualité niveau 1	70% (70%)	75% (80%)	87% (85%)	77% (79%)

Les données 2018 sont indiquées entre parenthèses

Niveau 2

- Atteinte d'au moins 50% des critères du référentiel intégrés au PAQ

Définition centre	Polyvalent / Médical	Dentaire	Infirmier	Tous
Nombre de centres ayant validé les pré-requis	465	647	461	1573
Part de centre ayant validé l'indicateur : Démarche qualité niveau 2	74% (75%)	84% (87%)	89% (88%)	83% (84%)

Les données 2018 sont indiquées entre parenthèses

Rémunération des CDS : Paiement de la rémunération forfaitaire spécifique

Focus : bloc complémentaire => indicateur « Démarche qualité »

Niveau 3

- 100% des critères intégrés au PAQ atteints

Définition centre	Polyvalent / Médical	Dentaire	Infirmier	Tous
Nombre de centres ayant validé les pré-requis	465	647	461	1573
Part de centre ayant validé l'indicateur : Démarche qualité niveau 3	24% (13%)	42% (37%)	44% (40%)	37% (31%)

Les données 2018 sont indiquées entre parenthèses

Niveau 4

- Certification par audit externe d'un organisme habilité

Définition centre	Polyvalent / Médical	Dentaire	Infirmier	Tous
Nombre de centres ayant validé les pré-requis	465	647	461	1573
Part de centre ayant validé l'indicateur : Démarche qualité niveau 4	5% (4%)	6% (4%)	2% (3%)	4% (4%)

Les données 2018 sont indiquées entre parenthèses

Rémunération des CDS : Paiement de la rémunération forfaitaire spécifique

Focus : bloc complémentaire => indicateur « Accompagnement des publics vulnérables »

- Cet indicateur valorise l'engagement renforcé des centres de santé dans la prise en charge des publics vulnérables. Le centre de santé accompagne/oriente ces publics pour une prise en charge adaptée au regard de leur situation

Définition centre	Polyvalent / Médical	Dentaire	Infirmier	Tous
Nombre de centres ayant validé les pré-requis	465	647	461	1573
Part de centre ayant validé l'indicateur : public vulnérable	44% (39%)	17% (18%)	48% (41%)	34% (31%)

Les données 2018 sont indiquées entre parenthèses

Rémunération des CDS : focus patientèle MT

→ Quelques chiffres patientèle MT sur un échantillon de centres (377, à consolider) :

- Centres de santé non regroupés, présents dans le fichier de rémunération en 2019 (y compris si non atteinte des prérequis) avec au moins 100 patients MT
- La patientèle MT a augmenté de près de 7% entre 2019 et 2020
- La part des enfants MT sur la patientèle MT totale s'élève à 6,3% en 2020 contre 5,5% en 2019 (au 31/12)

→ En moyenne, par centre de santé polyvalent/médical :

- 1 722 patients adultes MT
- avec 2,8 ETP médecins*

Décile	Patients MT adultes 2019	Patients MT adultes 2020
D1	309	363
D2	546	683
D3	837	931
D4	1113	1243
D5	1380	1507
D6	1727	1852
D7	2213	2323
D8	2778	2869
D9	3832	3985

Rémunération des CDS : bilan des autres rémunérations forfaitaires

- Bilan des paiements effectués au titre de 2019 :

Type de rémunération	Nombre de centres	Montant total	Montant par centre
CASD	166	2,7M€	16 068 €
ROSP	574	4,0M€	7 002 €
MPA	422	0,8M€	1794 €
FPMT	558	13,8M€	24 659 €

- Au titre de 2019, les rémunérations forfaitaires autres que la rémunération forfaitaire spécifique des centres de santé représentent plus de 21M€

Pistes de travail sur les évolutions de de l'Accord national

Futures séances de négociations – avenant 4

Axes de la négociation :

→ **Intégration d'une nouvelle mission**

- Valorisation de la participation des centres de santé aux crises sanitaires graves en lien avec la mission des CPTS

→ **Soins non programmés dans les centres de santé**

- Renforcer les incitations à la mise en place de plages de soins non programmés au sein des centres de santé

→ **IPA salariés en centre de santé**

- Valoriser les forfaits d'aide au démarrage de l'activité exclusive en pratique avancée

→ **Dispositif de régulation de l'adhésion des centres de santé à l'accord national**

- Mise en place de GT afin de définir les contours du dispositif



Proposition de calendrier de négociations

Dates	horaires	Thématiques abordées
03/02/2021	16h00	Ouverture des négociations
16/02/2021	14h00	Séance 2
09/03/2021	11h00	Séance 3